

2020.1

2020.1

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 16 juin 2020**

**Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le mardi 16 juin deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 9 juin 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Jean-Luc CAEDDU, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Madame Sophie VALLY, Monsieur Ali ZAHI.

**Avaient donné procuration** : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Jean-Luc CAEDDU, à Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Lamia KIROUANI à Madame Sophie VALLY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL à Madame Carole RUCKERT.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Philippe SERIN, Madame Nadia SEISEN, Monsieur André VEYSSIERE.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



2020.1

**Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2019-4 du 26 mars 2019 adoptant le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-26 du 25 juin 2019 adoptant la décision modificative n°1 du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-40 du 24 septembre 2019 adoptant la décision modificative n°2 du budget primitif 2019 ;

Après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif ainsi que de l'état des restes à payer ;

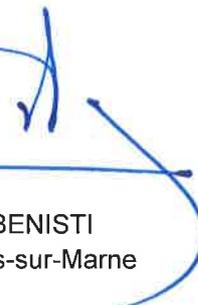
Après avoir constaté que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées et sur l'exécution du budget 2019 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré ;

**DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion ci-annexé dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que les résultats du compte de gestion 2019 sont conformes à ceux du compte administratif 2019.

Le Président,  
  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne

